

Date de convocation : 15/12/2022	<b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</b>  <b>COMMUNE DE DUNIERES</b>  <b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
-------------------------------------	--

Le vingt décembre deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (21).

Excusés : Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à Fanny MOURIER), Hélène DREVET (pouvoir à Pierre DURIEUX), (2).

Absent : (0)

Monsieur Christophe MOULIN a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET DE LA SEANCE : Décision Modificative – Budget assainissement.**

**DCM 20221220-5**

Monsieur Le Maire explique que pour passer les écritures relatives aux ICNE (Intérêts Courus Non Echus) sur le BP assainissement il convient de faire des virements de crédits.

Il présente la Décision Modificative ci-dessous :

VIREMENT CREDIT ICNE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6061 : Fournitures non stockables (eau, énergie,..)	330,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>330,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-66112 : Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00 €	330,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>330,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>330,00 €</b>	<b>330,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
- Donne son accord.

AR Prefecture

043-214300873-20221220-DCM20221220\_5B-BF  
Reçu le 05/01/2023

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

